

Le chèque cadeau « Mon réflexe achat », outil de promotion locale !

L'objectif du chèque cadeau « Mon réflexe achat »

- Favoriser l'achat local ;
- Dynamiser et développer l'activité économique à l'échelle de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

Pourquoi adhérer au dispositif chèque cadeau « Mon réflexe achat » ?

- C'est **soutenir le commerce et l'artisanat local** du territoire communautaire ;
- C'est adopter une solution clé en main et gratuite pour **augmenter son chiffre d'affaire** ;
- C'est bénéficier de toute la **communication** faite autour du dispositif des chèques cadeaux et des opérations promotionnelles financées par la commission prélevée sur chaque chèque.



Le chèque cadeau « Mon réflexe achat » le cadeau sur mesure !

Le chèque cadeau « Mon réflexe achat »
vous est proposé par
BRIOUDE EVENEMENTIEL,
pour le compte de l'Office du Tourisme,
du Commerce et de l'Artisanat
Brioude Sud Auvergne.

Pour tous renseignements,
contactez-nous !



Personne contact :

Evelyne PAYS, Manager de Ville
04 71 77 89 10 ou 07 62 79 23 04
manager@brioudesudauvergne.fr



BRIOUDE EVENEMENTIEL
Office du Tourisme,
du commerce et de l'Artisanat
Place Grégoire de Tours
43100 BRIOUDE



Le chèque cadeau "Mon réflexe achat"

NOUVEAUTE

Un chèque cadeau 100 % local

**** Commerçants
et artisans ****



Brioude Événementiel (BE) vend les chèques cadeaux aux particuliers, aux entreprises et collectivités pour leurs salariés, aux associations pour leurs membres ...



Le bénéficiaire présente ses chèques cadeaux en règlement de ses achats chez les commerçants / artisans adhérents au dispositif sur le territoire de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.



Le professionnel contrôle la validité du chèque (comparaison avec chèque spécimen authentifié + 3 points de contrôle).



Avant le 5 de chaque mois, le commerçant/artisan adresse à BE, les chèques acceptés, tamponnés et accompagnés d'un bordereau de remise de chèques mis à disposition par BE.



BE crédite par virement le compte du commerçant / artisan, avant la fin mois courant.
(Dédution faite des frais de commission* liée à son type d'enseigne).



BE adresse au commerçant / artisan une facture acquittée pour récupération de la TVA sur les frais commission.

Le chèque cadeau
*« Mon réflexe achat »,
c'est pratique !*

- Une utilisation simple pour les consommateurs et les commerçants/artisans adhérents !
- Un chèque cadeau utilisable sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Une liste à jour des commerçants et artisans participant au dispositif, remise à tous les acheteurs des chèques cadeaux.
- Une visibilité par les clients de tous les commerçants/artisans participants au dispositif via l'apposition d'un sticker.

*Taux de commission :

- Petits commerces (- 400 m2) : 2% TTC
- Magasins spécialisés non alimentaires : 5% TTC
- GMS à dominante alimentaire : 8% TTC

